



## MAIRIE D'HANGEST-EN-SANTERRE

1, bis rue du Souterrain

80134 HANGEST-EN-SANTERRE

### Compte rendu DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juillet 2021

*Nbre en exercice : 15*

*Nbre de présents : 13*

*Nbre de votants : 15*

*Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021*

*Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juillet 2021*

*L'An Deux Mil vingt et un, le huit juillet à VINGT heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick JUBERT, Maire.*

*Présents : MM. JUBERT-MAZINGUE-MERCIER-DAMAY-DEMAISON-BREUX-PARENT  
Mesdames ROUSSEAU-DESARDILLER-BENNESON-LE GAC-BERTOUX-*

*Excusés :*

*Madame COTTINET Brigitte donne pouvoir à Mr DAMAY Olivier*

*Monsieur DURANT Philippe donne pouvoir à Mr MERCIER Régis*

*Madame Géraldine DESARDILLIER est nommée secrétaire de séance*

#### Monsieur le Maire fait un retour sur le dernier conseil municipal

- Après entretien avec Mme La Présidente de l'association Gym Loisir, Monsieur le Maire, informe que l'association ne sollicite plus de subvention exceptionnelle, puisqu'elle a reçu une subvention de 500 euros des services d'état.  
Compte tenu du nombre d'adhérents, la salle des fêtes d'Hangest en Santerre, dans sa configuration actuelle, accueillant la cantine scolaire suivant le protocole en cours pour la COVID, ne pourra pas accueillir tout le monde.  
Une convention est à l'étude, pour utiliser la salle des fêtes de Le Quesnel, avec la commune, pour prêt à titre gracieux, et une participation aux charges (électricité, chauffage...)
- Concernant le plan d'adressage à mettre en place par la commune, Monsieur le Maire informe que le devis de la poste a été modifié suivant les remarques et sera proposé lors du prochain Conseil Municipal, et indique qu'il est préférable que ce soit fait par un professionnel.
- RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public)  
Le calcul est différent pour chaque concessionnaire. Cela n'avait pas été demandé les années précédentes, mais Mme Frédérique ROUSSEAU précise que les 5 années manquantes ont été rattrapées et Monsieur le maire rappelle que la dernière, date de 2016, il n'y aura donc pas d'interruption.

Pas d'observation de la part des membres du conseil.

*Monsieur le Maire propose de mettre à l'ordre du jour quatre points supplémentaires, ce qui est approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal :*

- Tarif périscolaire
- Montant participation aux frais de scolarité pour les enfants venant de l'étranger
- Subvention famille rurale
- Adhésion à la SPEE (service public de l'efficacité énergétique) pour le bâtiment de la poste

### **Organisation des festivités du 13 juillet**

Mme Géraldine DESARDILLIER prend la parole et expose l'organisation proposée par la Commission Fêtes et Cérémonies, dans le cas où il serait décidé de la maintenir.

Après un long échange entre les membres du Conseil et compte-tenu des contraintes induites par des consignes sanitaires lourdes, telles que le port du masque obligatoire, la limite à 1000 personnes sur le site et l'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique, le Conseil Municipal prend la décision à la majorité (un contre et 14 pour), d'annuler les festivités du 13 juillet, y compris le feu d'artifice, qui sera tiré à un autre moment de l'année. Un courrier sera préparé dès demain afin d'en informer la population.

### **Organisation de la cérémonie du 14 juillet**

La cérémonie du 14 juillet aura lieu à 11h30 au monument aux morts, et sera suivie du pot de l'amitié sous le préau de l'école.

Après échanges de vue et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, cette décision.

### **Présentation du projet pour le colis et le repas des aînés**

Compte-tenu de la situation sanitaire encore difficile cette année, le Conseil Municipal décide de ne pas organiser le repas des Aînés cette année, et décide d'opter pour la même formule que 2020, soit un bon d'achat de 35 € pour chaque habitant âgé de plus de 65 ans.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, donne son accord.

### **Délibérer concernant la création d'un avenant à la Salle des Fêtes pour les manifestations communales**

Après échange avec la trésorerie et afin de solutionner le problème récurrent des créations de régie provisoire à chaque besoin, Monsieur le Maire propose la création (pour encaisser les chèques et espèces) d'un avenant à la régie Salle des fêtes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de cet avenant par le Maire.

### **Délibérer tarif périscolaire 2021/2022**

Rappel, en 2014, il a été instauré une tarification à la demi-heure pour satisfaire tout le monde. Une augmentation est intervenue en 2015 pour la cantine, suite à une renégociation des contrats de restauration, et à l'obligation d'acheter le pain qui n'était pas fourni.

Depuis 2017, pas d'augmentation du périscolaire. Mme Rousseau propose de maintenir le taux en fonction du coefficient sociale et de la durée du temps de garde. Pour la cantine, un prix unique est mis en place en 2019 car les tranches 1, 2 et 3 sont très peu représentées.

Un service de cantine est proposé tous les midis du lundi au vendredi.

Le coût du repas pour l'année scolaire 2020-2021 était de : 3,90 €

Le nouveau marché API, présentant une augmentation de 0.20 euros pour la commune, Mme Rousseau propose de passer le prix à 4.00 euros pour la rentrée prochaine.

110 enfants sont inscrits pour la rentrée de septembre 2021

		MATIN	
		0h30	1h00
2020/2021	T1	0,95 €	1,60 €
	T2	1,00 €	1,65 €
	T3	1,05 €	1,70 €

CANTINE	APRES MIDI			
	0h30	1h00	1h30	2h00
4,00 €	0,95 €	1,60 €	2,15 €	2,80 €
	1,00 €	1,65 €	2,25 €	2,90 €
	1,05 €	1,70 €	2,35 €	3,00 €

Après échange de vues et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le maintien du tarif périscolaire et le passage du prix du repas de la cantine à 4 €.

#### **Reconduction du forfait d'inscription pour les enfants extérieurs**

Un forfait d'inscription de 200 € sera demandé pour chaque enfant venant de l'extérieur (8 en septembre).

#### **Délibérer pour la subvention Familles Rurales**

Monsieur le Maire propose de voter une subvention à Familles Rurales d'Hangest en Santerre pour l'organisation de l'ALSH en juillet et août 2019 et 2020.

Fréquentation des enfants d'Hangest en Santerre :

-52 enfants en juillet 2019 et 37 en août 2019.

-50 enfants en juillet 2020 et 9 en août 2020.

Monsieur le Maire propose de calculer la subvention comme il suit :

750 jours X 4 € = 3000 € pour 2019

664 jours X 4 € = 2 656 € pour 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accorde une subvention pour l'Association « Familles rurales » d'un montant de 5 656 €.

### **Délibération pour la cotisation au SPEE**

Le SPEE (service public de l'efficacité énergétique) dépend du Conseil Régional, et il est nécessaire d'adhérer à cet organisme afin de bénéficier de leur service (équivalent à l'assistance à maître d'ouvrage).

Le coût est de 1860 € par logement, cependant la proposition est de 3720 € commercialement pour les 3.

Il est possible d'obtenir 70 % à 80 % de subventions par le Conseil Général et la DETR et 60 % sur la maîtrise d'œuvre par le FEDER.

Les travaux prévus permettraient de faire passer l'étiquette énergétique de la E à la classe C nécessaire pour obtenir ces subventions de l'état.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune au SPEE afin que celui-ci puisse lancer pendant l'été la consultation à la maîtrise d'œuvre.

Séance levée à 23h20